



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 13 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Aquilin d'ûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 06 juillet 2020

Présents:

Philippe CHERCHOULY, Michel COURBALAY, Annie LESPINASSE, Aurélie NEUMANN, Pascale PATERNAULT, Annie ROBY (en visioconférence), Alain SOUDEIX, Jean-Marc VERGNES

Absents:

Fanny PARADE (procuration donnée à Aurélie NEUMANN), Daniel DESMAISON (procuration donnée à Alain SOUDEIX), Jean-Paul GOULET.

Ordre du jour

- validation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- délégations du maire aux adjoints
- Indemnisations des adjoints
- Désignation des délégués des syndicats suivants :
 - SDE 24 (Syndicat d'Électrification de la Dordogne)
 - SIAEP de Tocane St Apre (Syndicat d'Eau Potable)
 - CNAS (Comité National d'Action Social pour les agents)
 - SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)
- Questions diverses

1. Après lecture du procès- verbal du conseil municipal en date du 19/06/2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Délégations du maire aux adjoints

Le maire donne lecture de l'arrêté municipal n°2020-12 du 08 juillet 2020 et propose les délégations suivantes :

à Monsieur Michel COURBALAY premier adjoint:

- L'encadrement et le suivi des agents techniques de la commune dans leurs attributions (2 agents techniques polyvalents et 1 agent technique d'entretien).
- Les travaux d'entretien relatifs à la voirie, à l'assainissement individuel et collectif, aux terrains communaux et aux espaces verts publics
- La réalisation des petits travaux d'entretien et réparation des bâtiments communaux.
- La gestion des salles communales (salles des fêtes).
- La sécurité et la tranquillité publique ainsi que les actes liés à la police de la circulation et du stationnement.

à Monsieur Jean-Marc VERGNES deuxième adjoint :

- La mise en œuvre et le suivi des travaux sur l'ensemble du patrimoine communal (Diagnostic des travaux à réaliser, estimation des coûts par trois entreprises au minimum. Pour les travaux dont le montant serait supérieur à 1500 euros HT, le choix de l'entreprise devra être validé par le conseil municipal).
- La gestion locative des logements sociaux de la commune (Publicité des logements vacants, mise en œuvre des formalités pour les entrants et les sortants).
- Le suivi des contrats relatifs à l'assurance des biens communaux, au fonctionnement général du secrétariat de mairie (téléphonie, informatique, photocopieur).
- Le suivi des consommations énergétiques (eau, électricité) des biens communaux.
- La mise en place, au secrétariat de mairie, de procédures permettant d'assurer une bonne gestion des prêts de salles, de matériels et des clefs de biens communaux.

Madame le Maire explique qu'elle donne ces délégations pour deux ans. En effet Monsieur Philippe CHERCHOULY troisième adjoint, est occupé professionnellement, et à partir de sa retraite, il est envisagé de redistribuer ces délégations.

L'ensemble des délégations sont approuvées à l'unanimité par le conseil municipal.

3. Indemnisations des adjoints qui reçoivent des délégations:

Ces indemnisations sont de 385,05 euros brut.

Les indemnisations sont approuvées par le conseil municipal

Pour information Madame le Maire nous fait part de ses propres indemnisations de 991,80 euros brut.

4. Désignation des délégués des syndicats:

SITS : deux délégués

- Madame Annie ROBY
- Madame Aurélie NEUMANN

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

CNAS : un élu

Monsieur Michel COURBALAY

et 1 agent

- les 4 agents de la communes désigneront 1 agent

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

SIAEP : 2 délégués titulaires

- Jean-Marc VERGNES
- Annie LESPINASSE

2 suppléants

- Alain SOUDEIX
- Philippe CHERCHOULY

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

SDE 24 : 2 délégués titulaires

- Annie LESPINASSE
- Aurélie NEUMANN

2 suppléants

- Michel COURBALAY
- Philippe CHERCHOULY

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

5. Questions Diverses

1 - Madame le Maire a répondu à la requête de Monsieur Daniel DESMAISON, président du comité des fêtes et a visité les locaux occupés par le comité (sous la salle des fêtes, au fond de la grange). Elle a accordé l'échange de salle pour stocker le matériel sous la salle des fêtes, derrière la première salle de réunion des associations.

2 - Concernant la commission d'appel d'offres, il manque 3 suppléants. Monsieur Alain SOUDEIX, Monsieur Michel COURBALAY et Madame Annie ROBY se proposent. L'ensemble du conseil municipal a approuvé.

3 - Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 juillet.

4 - Les règles d'urbanisme devront être rappelées dans le site internet de la commune.

5 - Concernant les poteaux électriques, pour rappel les propriétaires doivent élaguer les arbres qui touchent les fils.

6 - Madame Pascale PATERNAULT demande si une assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les élus? Les adjoints? Seulement le maire? Madame le Maire répond qu'elle a souscrit en son nom propre avec Groupama une assurance responsabilité civile. Elle vérifiera si cette souscription concerne l'ensemble du conseil ou non.

7 - De même concernant les assurances des véhicules de la commune, il faudra contacter la CCIVS afin de rajouter en deuxième conducteur Monsieur Michel COURBALAY.

8 - Concernant la décision du Tribunal de Bordeaux sur le méthaniseur, suite à l'audience du mardi 30 juin 2020, à laquelle Madame le maire a été convoquée : Le permis de construire est validé et Monsieur Jules CHARMOIS est autorisé à exploiter son méthaniseur.

9 - Madame Aurélie NEUMANN demande si Madame DEZON a fait réponse au recommandé envoyé par Madame le Maire Annie LESPINASSE. Pour rappel cette lettre demandait le retour de clés et badge et le retour de plusieurs dossiers à la mairie. Madame Annie LESPINASSE répond qu'elle n'a rien reçu à ce jour.

10 - Madame Annie LESPINASSE demande à Messieurs Alain SOUDEIX et Philippe CHERCHOULY s'ils connaissent le pourquoi d'une augmentation sévère des AC (allocations de compensation versées à la CCIVS) en 2018. Messieurs Alain SOUDEIX et Philippe CHERCHOULY déclarent ne pas en connaître les raisons.

La séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance,
Aurélie NEUMANN

Le Maire,
Annie LESPINASSE

